

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 6 mars 2023**DÉLIBÉRATION n°2023-14**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 mars 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 17 février 2023.

Point de l'ordre du jour :

3.2. Proposition de la commission des moyens du 17 février 2023

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 17 février 2023

Exposé de la décision :

Outre le compte financier, la commission des moyens propose au conseil d'administration d'attribuer une participation financière de 200 000€ pour la poursuite du développement de la phase expérimentale du projet de vaccin nasal contre la Covid19 porté, notamment, par l'UMR 1282 ISP.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la participation financière de l'université à hauteur de 200 000€ pour la poursuite du développement de la phase expérimentale du vaccin nasale contre la Covid19, sous réserve de la participation de l'ANRS-MIE et de l'INRAE, conformément à la proposition de la commission des moyens jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 21	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés 8	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièce jointe :

- proposition de la commission des moyens du 17 février 2023.

Fait à Tours,

Commission des moyens du 17 février 2023

Conseil d'administration du 6 mars 2023

Avis N°2023-2

Recherche : Développement d'un vaccin nasal contre la COVID 19 (MUCOVID)**Exposé de la décision :**

L'Université de Tours et le centre INRAe Val de Loire, au travers des activités de recherche de l'Unité Mixte de Recherche « Infectiologie et Santé Publique » (UMR 1282 ISP), et plus particulièrement au travers des travaux conduits par l'Equipe Biomédicaments antiparasitaires (BIOMAP), ont développé un projet de vaccin sous-unitaire à administration nasale anti-COVID19.

L'Université de Tours et l'INRAe ont accordé une licence d'exploitation à la société LoValTech, créée début 2022, afin de lui permettre de porter la valorisation de ces résultats et de mener à bien les actions nécessaires à la mise sur le marché d'un tel vaccin.

Compte tenu la labellisation « priorité nationale » de ce sujet, des soutiens financiers ont été accordés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales - Maladies infectieuses émergentes (ANRS-MIE) à l'Université de Tours pour mener des travaux relatifs aux phases préalables aux essais cliniques.

Des phases de développement complémentaires devant être menées dans un calendrier contraint, l'ANR-MIE a souhaité compléter son soutien au projet en octroyant à l'Université de Tours un nouveau financement visant à contribuer à la finalisation de ces travaux.

Dans le cadre susdécrit, l'université sera amenée à percevoir une somme de 1 million d'euros de la part de l'ANRS-MIE ainsi que 200 000 € de l'INRAE. La participation de l'université s'élèvera à 200 000 €.

Les sommes susmentionnées seront employées pour la notification de marchés publics conclus dans le cadre du projet susdécrit porté par l'UMR 1282 ISP, équipe BioMAP.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

- Accepter une participation financière de l'université à hauteur de 200 000 € pour cette opération, sous réserve de recevoir les participations prévues par les deux autres financeurs précités.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité de l'opération et de la contribution de l'UT de 200K€ sous réserve de la perception des autres financements